

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : Garçon Fille

Prénom : Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Niveau scolaire actuel : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom et lieu de l'établissement fréquenté précédemment :

Votre enfant est-il porteur de handicap nécessitant un aménagement particulier dans l'école : oui non
(Notification MDPH)

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

Autorité parentale :

Les décisions éducatives relatives à l'enfant requièrent l'accord des deux parents. Cependant l'article 372-2 du code civil permet à un parent de faire seul une demande d'inscription, l'accord de l'autre parent étant présumé.
En cas de garde exclusive, la restriction sera appliquée uniquement, sur présentation de la décision judiciaire.

REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT 1

(qui a la résidence principale de l'enfant)

NOM

Prénom

Adresse

Tél. Domicile

Tél. portable

Email :@.....

Tél. Travail

Autorité parentale OUI NON

REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT 2

NOM

Prénom

Adresse

Tél. Domicile

Tél. portable

Email :@.....

Tél. Travail

Autorité parentale OUI NON

Situation familiale :

Célibataire Union libre Pacsés Mariés Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Si l'enfant est hébergé en famille d'accueil :

Nom du responsable : Téléphone :

Adresse : Code postal : Ville :

ECOLE

Souhaitez-vous inscrire votre enfant à l'école de rattachement de votre domicile? OUI NON

► Si non, veuillez remplir la demande dérogation en page 3 et la joindre au dossier d'inscription scolaire.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e), Madame, Monsieur, *Cocher la case concernée*

.....',
responsable légal de l'enfant, déclare sur l'honneur, l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

J'atteste avoir été informé (e) que toute fausse déclaration entrainera d'éventuelles poursuites, conformément à l'article 441-7 du code pénal.

Les informations demandées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément aux articles 34 et suivants la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, modification ou suppression des informations vous concernant, en adressant une demande par voie postale, au service Education Jeunesse.

A PASSY, le

SIGNATURES DES REPRESENTANTS LEGAUX

Responsable légal 1 :

Responsable légal 2 :

* Le cas échéant , signature du tuteur légal :

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE INTRA-COMMUNALE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

à retourner avec le dossier d'inscription scolaire

Les enfants de la commune de Passy sont inscrits dans les établissements scolaires en application de la sectorisation scolaire qui tient compte du lieu de résidence de l'enfant. Pour des motifs exceptionnels, votre enfant peut être scolarisé dans une école ne correspondant pas au secteur de son lieu de résidence.

**Cette demande de dérogation sera étudiée lors de la commission scolaire, constituée de représentants de la commune ainsi que des directeurs d'écoles.
Une réponse vous sera notifiée à la suite de cette commission.**

Retour de ce formulaire avant le 31 mars 2024

S'agit-il de : 1ère demande

Renouvellement au CP

ECOLE DEMANDÉE

L'ABBAYE

PASSY CHEF-LIEU

MARLIOZ

CHEDDE LE HAUT

PLATEAU D'ASSY

CHEDDE JONCTION (maternelle)

CHEDDE CENTRE (élémentaire)

MOTIF FAISANT PARTIE DES CRITERES DE DEROGATIONS SCOLAIRES

Cocher le motif correspondant

Regroupement d'une fratrie au sein de l'école

Nom : Ecole fréquentée :

Prénom : Niveau scolaire :

Parent travaillant dans l'école demandée (enseignant, ATSEM, agent d'office, animateur, ...)

Nom : Ecole :

Prénom : Poste occupée :

Mode de garde par un tiers proche du secteur de l'école demandée

Assistante maternelle agréée par la PMI

Membre de la famille

Fournir les pièces suivantes :

Fournir les pièces suivantes :

▶ Contrat de travail signé par les 2 parties

▶ Une attestation sur l'honneur

▶ Justificatif domicile de l'assistante maternelle
de moins de 3 mois

▶ Justificatif domicile de moins de 3 mois

ATTENTION : dans le cas d'une dérogation accordée pour ce motif, l'enfant ne pourra pas accéder aux services périscolaires municipaux du matin et du soir, et sera susceptible d'être refusé par les garderies associatives.

Demande de maintien dans l'école suite à un déménagement

Autres (fournir un courrier explicatif de la demande)

Même si la demande de dérogation est conforme aux critères ci-dessus, elle ne sera définitivement acceptée que si les effectifs de l'école le permettent.

Liste des pièces à fournir

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé**
- Copie du (ou des) livret (s) de famille**, pages parents et enfants
(ou acte de naissance)
- Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois**
(facture EDF, opérateur internet, ...)
- Copie des vaccinations du carnet de santé**
(ou certificat de vaccination du médecin)
- Copie des pièces d'identité des deux parents**
- S'il y a lieu : **Notification MDPH**
- Pour le (s) responsable (s) légal (aux) hébergé (s) par une tierce personne :
 - *Attestation d'hébergement sur l'honneur, à compléter ci-jointe
 - *Justificatif de domicile de l'hébergeur (facture EDF, opérateur internet, loyers, Impots, ...)
 - *Pièce d'identité de l'hébergeur

Selon la situation familiale :

Parents divorcés ou séparés avec jugement :

- Copie de la décision judiciaire fixant lieu de résidence habituelle de l'enfant et/ou l'autorité parentale**

DEROGATION SECTORISATION SCOLAIRE

- Compléter le formulaire de la page 3
- Courrier explicatif, s'il y a lieu

RESIDENCE HORS de la COMMUNE DE PASSY

- Autorisation du maire de la commune de résidence avec l'accord de la prise en charge des frais de scolarité.



DOSSIER d'INSCRIPTION SCOLAIRE ANNÉE 2024 - 2025

Je soussigné(e),

Monsieur Madame

Atteste, sur l'honneur, hébergé à mon domicile situé :

Adresse :

Code postal : Ville :

Madame et (ou) Monsieur :

Et son (ses) enfant (s) :

.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A PASSY, le / /

Signature de l'hébergeant :

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou certificat faisant états de fait matériellement inexacts,
2. De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui.

Conformément aux articles L131-5 et L131-6 extraits des Principes Généraux du Code de l'Education adopté par l'ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000 et publié au JO de la République Française du 22 juin 2000.